



**Améliorez la santé de vos équipes avec une couverture adaptée aux besoins de vos collaborateurs**

# **NUOMA PRO**

## **ENTREPRISE**



# NUOMA PRO : VOTRE PARTENAIRE SANTÉ POUR L'ENTREPRISE

Offrez à vos collaborateurs une complémentaire santé performante et adaptée à leurs besoins.

NUOMA PRO propose une couverture complète et conforme aux obligations légales et conventionnelles, tout en valorisant votre politique RH.



## Une solution clé en main

Des formules simples et efficaces pour protéger vos équipes, avec un accompagnement personnalisé à chaque étape.



## Un service dédié aux entreprises

Notre équipe est à votre écoute pour faciliter la mise en place, la gestion et le suivi de votre contrat collectif en plus de votre espace RH dédié.



## Un avantage pour vos salariés

Des garanties renforcées, un accès facilité aux soins et des services connectés pour un quotidien en bonne santé.

**Investir dans la santé de vos collaborateurs, c'est investir dans la performance et le bien-être de votre entreprise.**



## NUOMA Mutuelle, la santé avec vous, près de chez vous

Chez NUOMA Mutuelle, la proximité n'est pas qu'un mot : c'est notre manière de faire. Nous connaissons vos réalités, celles de vos équipes, et nous construisons à vos côtés des solutions santé simples, humaines et efficaces.

### → **Un lien de confiance**

*Ici, pas de plateforme impersonnelle :* un conseiller proche de vous, qui connaît votre entreprise.

### → **Une mutuelle à taille humaine**

*Réactivité, souplesse, accompagnement :* nous avançons avec vous, pour vous.



Je voulais offrir une couverture simple, sans alourdir mes charges.



## Valérie

Chef d'entreprise TPE · **5 salariés**  
moyenne d'âge → Moins de 35 ans  
CCN Bureaux d'études Techniques

**PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR**  
→ **50 %**

**LA FORMULE CHOISIE**  
→ **Base sans médico-social**

- Maîtrise du budget
- Solution rentable et conforme

**COÛT**  
→ **41,45 €** / MOIS / SALARIÉ + ENFANT(S)



Offrir plus, c'est fidéliser mieux.  
Une solution rentable sur le long terme.



## Ephraim

Directeur Administratif PME · **60 salariés**  
moyenne d'âge → 40 – 45 ans  
CCN Bureaux d'études Techniques

**PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR**  
→ **70 %**

**LA FORMULE CHOISIE**  
→ **Base avec médico-social**

- Avantage compétitif
- Couverture haut de gamme

**COÛT**  
→ **110,18 €** / MOIS / SALARIÉ + SA FAMILLE



Une vraie valeur ajoutée RH, avec des exonérations fiscales avantageuses



## Hugo

Responsable financier PME · **25 salariés**  
moyenne d'âge → 35 – 40 ans  
CCN Métallurgie

**PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR**  
→ **65 %**

**LA FORMULE CHOISIE**  
→ **Base avec médico-social**

- Bon rapport qualité/prix
- Souplesse pour mon entreprise

**COÛT**  
→ **92,68 €** / MOIS / SALARIÉ + SA FAMILLE



J'ai trouvé chez NUOMA un excellent équilibre coût/satisfaction salarié.



## Marjorie

Comptable TPE · **12 salariés**  
moyenne d'âge → 35 – 40 ans  
CCN Métallurgie

**PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR**  
→ **55 %**

**LA FORMULE CHOISIE**  
→ **Base sans médico-social**

- Gestion simplifiée avec l'espace RH
- Maîtrise du budget

**COÛT**  
→ **41,63 €** / MOIS / SALARIÉ

## Bénéficiez de nos services



### MAÎTRISE DE VOS DÉPENSES SANTÉ

- Avec un réseau de professionnels (optique, audioprothèse, dentaire, ...)
- Tarifs négociés
- Actualités santé



### TELÉCONSULTATION 24h/24 et 7j/7



### SECOND AVIS MÉDICAL

L'avis d'un médecin spécialiste de votre pathologie en moins de 7 jours, sans vous déplacer!



### GOODNAT : Solutions aux naturelles

Répondre à vos maux du quotidien de manière naturelle



### MAPATHO, la plateforme numérique de ressources pour les malades chroniques

- Informations sur les pathologies
- Annuaire des médecins spécialisés
- Suivi des consultations et prescriptions
- Accès à la communauté Mapatho

### Happy End.

*Face à la mort, HAPPY END est votre meilleur guide en vous accompagnant pour :*

- Anticiper votre départ
- Organiser un enterrement
- Vivre un deuil

### ASSISTANCE SANTÉ

#### UNE PALETTE DE SERVICES

- Soutenir les aidants familiaux
- Faciliter votre vie familiale quelle que soit votre situation (hospitalisation, dépendance temporaire, ...)
- Accompagner ponctuellement en cas d'urgence ou de façon prolongée en cas de coup dur

et bien plus encore dans votre espace adhérent...

## Vos démarches en ligne



Dès votre adhésion, NUOMA Mutuelle met à votre disposition sur son site internet et son application un espace adhérent dédié où vous pourrez :

- ➔ Consulter vos remboursements
- ➔ Envoyer vos justificatifs
- ➔ Carte TP dématérialisée
- ➔ Gérer votre contrat
- ➔ Accéder aux services
- ➔ Et aux nombreuses actualités de la mutuelle !

# Pourquoi une bonne complémentaire santé est essentielle pour votre entreprise ?

Offrir une complémentaire santé de qualité à vos collaborateurs, ce n'est pas seulement une obligation : c'est un levier fort de performance, de fidélisation et de bien-être. Chez NUOMA Mutuelle, nous savons que derrière chaque contrat, il y a des femmes et des hommes qui comptent sur vous.

## → **Un vrai plus pour vos ressources humaines**

Une couverture santé adaptée permet de renforcer l'attractivité de votre entreprise, de fidéliser vos talents et de réduire les arrêts maladie. C'est un pilier de votre politique sociale.

## → **Des solutions adaptées à chaque entreprise**

Parce que chaque structure est unique, NUOMA Mutuelle propose plusieurs formules :

### **Contrat collectif obligatoire**

pour répondre à la législation tout en protégeant vos salariés.

### **Formule avec renforts modulables**

pour offrir plus de souplesse et s'ajuster aux besoins réels de vos salariés.

### **Maintien des garanties ayants droit / ex-salariés**

un geste responsable et solidaire.



## S'inscrire chez NUOMA, c'est simple et fluide

### **1 Échange et conseil personnalisés**

Nous commençons par comprendre vos attentes, vos besoins et ceux de vos équipes.

### **Proposition adaptée**

Nous vous conseillons une offre claire, conforme à votre budget et à votre convention collective.

### **Mise en place du contrat**

Nos équipes vous accompagnent dans toutes les démarches.

### **Information des salariés**

Nous fournissons des supports clairs et assurons si besoin des réunions de présentation.

2  
5

### **Suivi et accompagnement continu**

Un conseiller dédié reste à votre écoute tout au long de la vie du contrat, en plus de votre espace RH dédié.



- **Une mutuelle engagée**
- **Une approche humaine**
- **Une solution qui vous ressemble**

### Ce que nous vous apportons concrètement :



- Une étude personnalisée, gratuite et sans engagement ;
- Un accès à notre espace RH en ligne pour gérer facilement votre contrat, suivre les affiliations, et accéder à vos documents en quelques clics ;
- Une expertise sur les exonérations fiscales et les leviers de performance sociale ;
- Un rapport qualité/prix optimal, quelle que soit la taille de votre structure ;
- Un panel de services innovants pour préserver la santé de vos collaborateurs ;
- Et surtout... un contact humain, disponible et réactif, pour vous accompagner tout au long de la vie du contrat.

**Mon objectif ?**  
Vous simplifier la vie  
tout en mettant en  
valeur vos équipes.  
Discutons-en !

## Votre contact privilégié chez NUOMA

**Alexia Millet** – Responsable Marché Entreprises et Professionnels

**06 15 19 89 89**

[alexia.millet@nuoma-mutuelle.fr](mailto:alexia.millet@nuoma-mutuelle.fr)

Proche de vous

Disponible

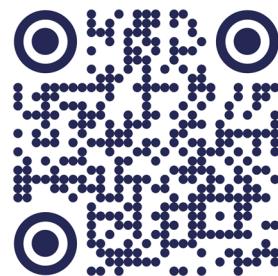
Réactive



## Prenez contact dès maintenant

Scannez le QR code pour réserver un échange téléphonique, planifier une visio ou demander une simulation.

Pas de démarche compliquée. Juste une conversation.



# Tableau des remboursements 2026

		Base		Surcomplémentaire 1		Surcomplémentaire 2							
		Incluant les remboursements du Régime Obligatoire		En complément de la base		En complément de la base et la surcomplémentaire 1							
		DPTAM	Hors DPTAM	DPTAM	Hors DPTAM	DPTAM	Hors DPTAM						
<b>HOSPITALISATION - MATERNITÉ</b>													
<b>Honoraires</b>	Consultations et actes honoraires médicaux	300 % BR	200 % BR	-	+ 80 % BR	-	-						
	Consultations et actes honoraires médicaux	300 % BR	200 % BR	-	+ 80 % BR	-	-						
<b>Frais de séjour</b>		175 % BR		-		+ 25 % BR							
<b>Chambre particulière</b>	Hôpital	75 € / jour		-		+ 15 € / jour							
	Maison de repos, convalescence, rééducation fonctionnelle	1,5% du PMSS		-		+ 15 € / jour							
	Forfait accompagnant (sans condition d'âge)	46 € / jour		-		+ 14 € / jour							
<b>SOINS COURANTS</b>													
<b>Honoraires paramédicaux - Analyses et examens de laboratoire</b>		110 % BR		-		-							
<b>Généralistes (consultations et visites)</b>		220 % BR	200 % BR	-	+ 20 % BR	+ 180 % BR	-						
<b>Spécialistes (consultations et visites)</b>		350 % BR	200 % BR	-	+ 150 % BR	+ 100 % BR	-						
<b>Actes techniques médicaux « ATM »</b>		270 % BR	200 % BR	-	+ 80 % BR	-	-						
<b>Actes de radiologie, d'imagerie médicale et d'échographie</b>		150 % BR	130 % BR	-	+ 20 % BR	-	-						
<b> Médicaments à SMR majeur, modéré et faible remboursés par le régime obligatoire (RO)</b>		100 % BR		-	-	-	-						
<b>Matériel médical</b>		-		-		-							
<b>Prothèses mammaires</b>		450 % BR		-		-							
<b>Orthopédie, pansements, accessoires et autres petits appareillages</b>		260 % BR		-		-							
<b>Grand appareillage : prothèses oculaires et faciales, orthoprothèses, véhicules pour handicapé physique</b>		300 % BR		-		-							
<b>AIDES AUDITIVES</b>													
<i>Renouvellement limité par bénéficiaire à 1 appareil/oreille tous les 4 ans (classe I ou II) à compter du dernier remboursement effectué par le RO. Le remboursement de la mutuelle et du RO est limité à 1700 € par oreille appareillée.</i>													
<b>Prothèses auditives plus de 20 ans</b>		950 € / oreille appareillée (min. 200 % BR)		-		+ 50 € / oreille							
<b>Prothèses auditives moins de 20 ans ou atteint de cécité*</b> (*quel que soit l'âge)		200 % BR		-		-							
<b>OPTIQUE</b>													
<i>Renouvellement limité à 1 équipement (monture + verre) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge par le RO, ramené à 1 an en cas d'évolution de la vue et pour tous les bénéficiaires de moins de 16 ans, hors exception.</i>													
<b>Monture</b>		100 €		-		+ 30 €							
<b>Verres</b>	Par verre simple	90 € / verre		-		+ 15 € / verre							
	Par verre complexe	220 € / verre		-		+ 15 € / verre							
	Par verre hyper complexe	290 € / verre		-		+ 15 € / verre							

	Base	Surcomplémentaire 1	Surcomplémentaire 2
	Incluant les remboursements du Régime Obligatoire	En complément de la base	En complément de la base et la surcomplémentaire 1
<b>Lentilles non remboursées par le Régime Obligatoire (RO)</b>	100% BR + 200 € / lentille / an / bénéficiaire	-	+ 150 € / an / bénéficiaire
<b>Chirurgie réfractive</b>	700 € / an / œil / bénéficiaire	-	+ 150 € / an / œil / bénéficiaire
<b>DENTAIRE</b>			
<b>Actes et soins dentaires</b>	150 % BR	-	+ 20 %
<b>Actes de chirurgie dentaire</b>	150 % BR	-	-
<b>Inlays Onlays</b>	225 % BR	-	+ 20 %
<b>Parodontie non remboursée par le Régime Obligatoire (RO)</b>	300 € / an / bénéficiaire	-	-
<b>Prothèses remboursées par le RO fixes, amovibles, couronne sur implant</b>	431 % BR	-	+ 69 % BR
<b>Prothèses remboursées par le RO Inlay-core</b>	240 % BR	-	-
<b>Prothèses définitives non remboursées par le RO Fixes</b>	258 € / dent	-	-
<b>Prothèses définitives non remboursées par le RO Amovibles</b>	52 € / dent	-	-
<b>Scanner dentaire</b> non remboursé par le Régime Obligatoire (RO)	70 € / acte		
<b>Pose d'implant</b> - non remboursé par le Régime Obligatoire (RO)	500 € / implant - limité à 4 implants / an / bénéficiaire		+ 100 € / implant
<b>Orthodontie</b> remboursée par le Régime Obligatoire (RO)	370 % BR		
<b>Orthodontie</b> non remboursée par le Régime Obligatoire (RO)	520 € / semestre		
<b>AUTRES GARANTIES</b>			
<b>Cure thermale</b> remboursée par le Régime Obligatoire (RO)	100 % BR	-	-
<b>Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, pédicurie, acupuncteur, psychologue, diététicien, tabacologue</b>	30 € / séance Max. 4 séances / an / bénéficiaire	-	+ 2 séances / an
<b>Psychomotricité</b>	25 € / séance Max. 10 séances / an / bénéficiaire	-	-
<b>Contraception masculine et féminine</b>	120 € / an / bénéficiaire Au-delà du forfait annuel, pour les actes remboursés par le RO, les actes de prévention seront pris en charge au TM	-	-
<b>Substitut nicotinique</b>			
<b>Vaccins non remboursés par le Régime Obligatoire (RO)</b>			
<b>Ostéodensitométrie osseuse sur prescription médicale</b>			
<b>Amniocentèse</b>			
<b>Rebasage</b>			
<b>Forfait maternité</b>	150 € Doublé en cas de naissances multiples	-	+ 250 € Doublé en cas de naissances multiples

**Les prestations médico-sociales sont en inclusion de la base au choix de l'employeur lors de la souscription du contrat**

<b>Prestations Médico-sociales</b>	
<b>Enfance Handicapée</b>	-
Indemnité annuelle versée	Équivalent 1,5 AAH mensuelle de base jusqu'à 20 ans
Participation annuelle à rente survie ou épargne handicap	600 € (jusqu'à 20 ans)
Frais de séjour	50 % de la dépense limitée à 14 € / jour
<b>Aide à domicile</b>	-
Aide à domicile à la suite d'une grossesse, d'un acte technique médical, d'une hospitalisation prise en charge par le Régime Obligatoire (RO)	200 heures / année civile, 5 € / heure plafonné à 50 % du reste à charge
<b>Aide complémentaire à l'autonomie</b>	-
Taux d'invalidité > ou = 80 %	400 € / mois (max. 36 mois consécutifs ou non)
GIR 3 ou 4	550 € / mois (max. 36 mois consécutifs ou non)
GIR 1 ou 2	850 € / mois (max. 36 mois consécutifs ou non)